

qu'au lendemain des élections, nombre de facteurs pourraient l'y inciter : les formes prises par l'inflation, et son accélération récente, représentent en effet un danger à terme pour le capitalisme français.

Compte tenu de l'impossibilité sociale de maîtriser les salaires par la procédure contractuelle, la hausse des prix ne permet pas de résoudre durablement les problèmes de l'accumulation. De plus, le grand capital est de plus en plus dépendant de l'économie d'exportation : sa reproduction élargie peut donc se trouver directement menacée par la poursuite de l'inflation dès que l'avantage de la dévaluation se trouvera épuisé ou dès que se manifestera un retournement de la conjoncture mondiale.

Par ailleurs, la perpétuation voire l'accélération de l'inflation ne limite pas ses effets sociaux et idéologiques à une éventuelle accentuation de la revendicativité ouvrière au sens strict. C'est également toute une partie des couches moyennes traditionnelles qu'elle menace dans leurs intérêts économiques immédiats (pensionnés, fonctionnaires, porteurs de « valeurs à revenu fixe », type obligations et emprunts publics)...

Tout ceci explique qu'au niveau du pouvoir d'Etat la préoccupation puisse exister de freiner le processus dès maintenant ou au moins d'y préparer l'opinion. C'est le sens des couplets célébrant à nouveau plus que jamais l'équilibre budgétaire et du choix opéré d'une expansion plus stricte de la masse monétaire. C'est surtout l'objet de l'insistance à nouveau mise au plan de l'idéologie officielle sur la « spirale salaires-prix », incitation peu discrète à modérer les revendications salariales au nom de quelque « intérêt national ».

Mais dans l'immédiat, le pouvoir se trouve dans l'impossibilité de maîtriser les mécanismes de l'inflation capitaliste. A cet égard, le « plan anti-hausse » annoncé à grand renfort de publicité, en décembre dernier, ne doit pas faire illusion. A la fois tardif et précipité, il ne tend qu'à boucher les brèches principales à la veille des élections. Sans aucun effet sur les ressorts profonds de l'inflation, il ne représente même pas, du point de vue du capital, une parade durable contre les contradictions présentes de l'accumulation.

a) Les mesures fiscales de ce « plan anti-inflationniste » (baisse générale des taux de TVA, dégrèvements sur la viande et divers produits de consommation courante) représente son aspect le plus spectaculaire et le plus ouvertement pré-électoral. De fait, il peut conduire dans les premiers mois de l'année à des effets « d'étiquette » et à un ralentissement réel du rythme d'évolution de certains prix, on remarquera cependant que :

— si les baisses fiscales peuvent affecter directement le niveau des prix, elles n'affectent ni les mécanismes de leur formation ni donc leur rythme d'évolution. Celui-ci sera ralenti sur quelques mois ; sur l'ensemble de l'année, dans la meilleure des hypothèses, la croissance moyenne des prix ne devrait pas être inférieure à 6,5 %...

— les dégrèvements fiscaux n'étant assorti d'aucun contrôle direct des prix, rien ne peut assurer que leur répercussion dans les prix de détail sera effective. De ce point de vue, les 8 milliards de baisse de la TVA seront très probablement pour une part très importante (la moitié au moins) purement et simplement « encaissés » par les producteurs et les distributeurs. Pour cette partie, le dégrèvement fiscal peut être directement assimilé à une subvention, venant grossir les ressources de

*l'accumulation du capital.*

b) Le dispositif monétaire ne comporte pas plus d'effets véritablement « anti-inflationniste ». L'encadrement quantitatif du crédit répond beaucoup plus au souci de prémunir à court terme le développement capitaliste contre les déséquilibres qui le menacent, en tentant notamment :

— d'éviter une « surchauffe » de l'économie, c'est-à-dire une expansion trop rapide de la demande (plus précisément de la consommation privée) auquel l'appareil productif ne pourrait faire face.

— de rétablir au niveau de l'utilisation des revenus (faute de pouvoir l'imposer dès leur distribution initiale) un partage du produit social plus conforme aux besoins de financement de l'accumulation productive.

Ces deux objectifs expliquent la logique des mesures retenues. Il s'agit de favoriser l'épargne des ménages afin de tenter de récupérer globalement une part (« excédentaire » du point de vue des impératifs de la reproduction élargie du capital) des salaires distribués pour la faire servir au financement des dépenses de l'accumulation (c'est le sens du relèvement de la rémunération de l'épargne) ou des frais généraux de reproduction sociale (emprunt d'Etat). De même, le mécanisme de contrôle du crédit, trop peu contraignant et de trop courte durée pour aboutir à une contraction des projets d'investissements des entreprises (qui ont d'ailleurs une trésorerie très à l'aise au début de 1973 et bénéficieront dans le même temps des effets favorables des dégrèvements fiscaux), devrait principalement affecter les prêts personnels et les crédits aux particuliers. Ceci correspond donc également à une réorientation vers l'accumulation de l'utilisation globale des disponibilités financières.

On remarquera qu'un tel dispositif tend bien à corriger certaines de ces difficultés et des disproportions apparues dans la période récente et qui menacent l'équilibre de reproduction élargie du capital. Au moins dans l'immédiat, il permet de faciliter le financement de l'accumulation en accroissant les ressources propres des entreprises (cf. TVA) comme celles auxquelles elles peuvent recourir sur le marché financier.

L'ensemble de ces mesures va donc contribuer à détendre quelque peu à la fois les problèmes de financement et de rentabilité du capital en jouant sur les différents flux de redistribution (fiscale ou financière) des revenus. Mais du point de vue des intérêts plus généraux du capital, il est clair que les contradictions de l'accumulation ne peuvent être durablement résolues par de tels expédients. Ce qui reste centralement en cause, pour le capital, c'est son aptitude à faire prévaloir un déplacement substantiel en sa faveur du partage profit-salaire.

Les conditions politiques et sociales générales de la lutte économique de classes ne lui permettent pas aujourd'hui d'aller au-delà des déclarations d'intentions. Ainsi Giscard pose comme norme souhaitable, sans l'assortir d'aucune mesure contraignante, une croissance du pouvoir d'achat de 2 % par an alors qu'elle avoisine 5 % depuis quatre ans... Pour le patronat, l'impuissance politique actuelle du pouvoir à gager un tel vœu par une procédure institutionnelle et idéologique efficace marque clairement la limite de la politique récente. Cela explique dans l'immédiat qu'en contre-partie, il ait pu imposer qu'aucune entrave directe ne se trouve posée à la hausse des prix industriels. Cela signifie aussi que,